

HARO TRITTY 200 Aqua

Sol stratifié

Garantie du fabricant pour les applications commerciales

Déclaration de garantie (version du 01/01/2018) :

- En sa qualité de fabricant, la société Hamberger Flooring GmbH & Co. KG accorde, pour un usage conforme dans des espaces commerciaux conformément à la classe d'utilisation selon la norme EN 13329 (norme européenne pour les revêtements de sols stratifiés, disponible sur demande à l'adresse info@eplf.com), une garantie de 10 ans pour HARO TRITTY 200 Aqua sur la résistance à l'abrasion et à la lumière de la surface du décor, à partir de la date d'achat, respectivement selon les dispositions mentionnées ci-dessous pour l'objet suivant, sous condition du respect du type d'usage convenu indiqué :
-
-
-

- Les droits légaux du consommateur ne sont pas limités par la présente déclaration de garantie.
- La présente garantie ne couvre pas les dommages découlant d'un usage non conforme, d'un accident, d'un cas de force majeure, ni les dommages provoqués par toute autre circonstance inhabituelle dans un cadre commercial normal. Elle ne couvre pas davantage les altérations purement optiques comme les empreintes, joints, déformations des planches liées aux saisons ou aux conditions climatiques ambiantes. Tout dommage lié à des conditions de pose, d'entretien, de nettoyage, ainsi que les dommages d'origine mécanique ou chimique ou ceux résultant de remontées d'humidité sont également exclus de la présente garantie.
- La garantie se rapportant à l'usure s'applique uniquement pour les revêtements où la couche de parement est entièrement usée jusqu'au panneau support sur une surface d'au moins 10 cm². L'usure au niveau des chants des planches n'est pas couverte par la garantie. Les modifications du niveau de brillance ne sont pas considérées comme une usure de la surface du sol stratifié.
- La présente déclaration de garantie remplace toutes les déclarations précédentes ; seule la version en vigueur au moment de l'achat est valable pour l'octroi de la garantie du fabricant.

Domaine de validité :

- La garantie couvre les produits de premier choix et se limite à l'utilisation exclusive dans des espaces de type d'usage commercial normal. La garantie s'applique en supplément à un usage dans des salles humides selon AO. L'usage du produit n'est pas autorisé dans des espaces humides comme les saunas ou les douches.
- La garantie s'applique à l'ensemble des produits susmentionnés qui ont été achetés et posés après le 01/01/2018. Des conditions de garantie spéciales s'appliquent aux États-Unis et au Canada. Par conséquent, la présente garantie n'est pas valable dans ces pays.

Conditions de garantie :

L'exercice des prétentions au titre de la déclaration de garantie à l'encontre de Hamberger Flooring GmbH & Co. KG est soumis au respect des conditions suivantes.

- Enregistrement de la garantie :
L'une des conditions de validité de la garantie est d'avoir enregistré le produit auprès de votre distributeur ou revendeur HARO et envoyé la présente garantie dans un délai de 30 jours suivant la date d'achat (date, cachet de la poste). L'absence d'enregistrement entraîne la perte des prétentions au titre de la garantie du fabricant.

- Pose en bonne et due forme :
Avant de procéder à la pose, veuillez lire attentivement et scrupuleusement nos instructions de pose qui se trouvent dans un paquet original de HARO TRITTY 200 Aqua sur deux ou sont disponibles sur Internet à l'adresse www.haro.com/verlegung. Si les instructions de pose sont manquantes et/ou incomplètes, le bénéficiaire de la garantie est tenu de réclamer les consignes de pose auprès de son revendeur ou directement auprès de la société Hamberger Flooring avant de commencer les travaux de pose. Nous vous recommandons tout particulièrement de lire les remarques concernant le contrôle de l'humidité des supports et la pose en présence d'un chauffage au sol. Afin de garantir une pose dans les règles de l'art, il est conseillé d'utiliser exclusivement des accessoires de pose originaux HARO. En cas de pose non conforme, la présente garantie du fabricant s'annule !
- Entretien et nettoyage en bonne et due forme :
Vous trouverez des remarques importantes destinées au niveau optimal d'entretien et de soin dans un paquet d'origine HARO TRITTY 200 Aqua sur deux ou sur Internet à l'adresse http://www.haro.com/fr/service/centre_de_telechargement.php. Afin d'assurer un entretien dans les règles de l'art, il est conseillé d'utiliser exclusivement la gamme de produits d'entretien clean & green. La garantie est accordée uniquement lorsque le sol HARO a fait l'objet d'un nettoyage et d'un entretien dans les règles de l'art.

Prestations de garantie :

- La présente garantie vient s'ajouter aux droits sur les défauts matériels et aux autres droits accordés à l'acheteur, y compris ceux dont il jouit face au vendeur.
- Si, avant la pose, tous les éléments HARO TRITTY 200 Aqua ont été vérifiés pour détecter la présence de défauts matériels repérables, les planches défectueuses sont remplacées à titre gracieux. La pose d'éléments défectueux exclut toutes prétentions au titre de la garantie. La présente garantie ne couvre pas les dommages qui ont été occasionnés par des tiers (par ex. dommages de transport).
- Si, conformément à la présente garantie, des défauts ne sont apparus qu'après la pose, Hamberger se réserve le droit, après reconnaissance d'un cas couvert par la garantie, de procéder soit à la réparation localisée des zones défectueuses, soit à la livraison à titre gracieux des éléments de rechange au distributeur/vendeur HARO respectif.
- Si le produit défectueux ne fait plus partie du programme de livraison, Hamberger fournit des éléments de rechange de même valeur issus de l'assortiment sol stratifié HARO actuel.
- L'exercice des prétentions couvertes par la garantie n'entraîne pas une prolongation du délai de garantie. L'ouverture de négociations entre le fabricant et le client visant à clarifier un défaut matériel se produit sans reconnaissance d'une obligation juridique quelconque. L'acheteur ne se voit attribuer aucune revendication, aucune prétention, ni aucun droit supplémentaire. En particulier, les coûts pour le démontage et la nouvelle pose du sol stratifié HARO ou de certaines planches ainsi que divers frais secondaires ne sont pas inclus.
- Hamberger Flooring GmbH & Co. KG se réserve le droit de fournir les prestations de garantie contre la restitution de l'ancien matériau.

Procédure à suivre en cas de garantie :

- Le sinistre doit être signifié par écrit au distributeur/revendeur HARO dans un délai de 30 jours suivant la survenance des faits. Si le distributeur/revendeur HARO n'existe plus, le sinistre peut être communiqué par écrit directement à la société Hamberger Flooring GmbH & Co. KG, Postfach 10 03 53, D-83003 Rosenheim, Allemagne. Veuillez joindre une photo de la surface endommagée ainsi que la facture d'origine à votre déclaration de sinistre détaillée.
- Hamberger se réserve le droit, après avoir convenu d'un rendez-vous, d'inspecter les dommages sur place afin de vérifier le respect des conditions donnant droit à la garantie.